

## CONCOURS D'IDÉES

Ouvert aux professionnels, aux étudiants de toutes les disciplines en relation avec l'habitat et la ville, sont inclus les salariés et professeurs d'écoles et d'universités du monde entier

### CONCOURS D'IDÉES « renaître de ses cendres, Quel habitat après le COVID 19 ? »

## Règlement de concours

### 1. Organisateur du Concours site et programme

Le concours est organisé par l'AGENCE D'ARCHITECTURE LOTFI ZEROUAL.  
Site et programme libres (dans la limite du rationnel)

### 2. Calendrier

**15 Mai 2020** : Ouverture des inscriptions

**11 juin 2020** : Clôture des inscriptions

**30 juin 2020** : Date limite de réception des rendus

**05 Juillet 2020** : Jury de sélection des lauréats

**15 Juillet 2020** : Publication des résultats

**Septembre 2020** : Inauguration d'une exposition et remise des prix

### 3. Conditions de participation des candidats

Le concours est ouvert aux catégories citées plus haut

En cas d'inscription en équipe, le mandataire devra impérativement correspondre aux critères ci-dessus. Les candidats peuvent répondre seul ou en équipe.

Langues du concours sont soit ; l'arabe, le français ou l'anglais

**Les organisateurs, membres du jury ne sont pas concernés par le présent concours d'idées.**

## 4. Inscriptions

La participation au concours se fait en deux étapes :

### Etape 1 : Validation d'inscription

Le dossier d'inscription est à envoyer par mail à l'adresse :

[covid-19@lofizeroual.com](mailto:covid-19@lofizeroual.com) avant le 11 juin 2020 16h00 heure Algérienne

Ce dossier comprend :

- Formulaire rempli pour participer au concours avec précision de la catégorie, site et programme proposé
- Une copie de la carte professionnelle, document attestant de la catégorie professionnelle du candidat ou une carte d'étudiant pour le mandataire de l'équipe. Cette donnée permettra de vérifier la catégorie du candidat ou l'équipe.

À la suite de la validation de l'inscription (via le site ou par envoi par mail de ces documents), les candidats reçoivent un numéro d'identification, valant confirmation de leur inscription au concours, dans un délai de 5 jours. Ce numéro sera à indiquer impérativement sur l'ensemble des documents rendus au concours.

### Etape 2 : Dossier de rendu

Les dossiers sont à envoyés par mail avant la date d'échéance.

**Mail :** [covid-19@lofizeroual.com](mailto:covid-19@lofizeroual.com)

**Date d'échéance :** 30 Juin 2020

**Heure limite de réception :** 16h00

## 5. La composition du dossier de rendu

Le numéro attribué lors de l'inscription sera à indiquer **impérativement** sur l'ensemble des documents rendus au concours, et ainsi sur le formulaire. Aucune mention de l'identité des candidats ne devra apparaître sur les documents de rendu.

Chaque équipe ou candidat devra fournir :

### 1. Un panneau contrecollé format A0 vertical (841x1189 mm).

La mise en page est libre, cependant le panneau devra comprendre :

- plans à l'échelle 1 : 200
- Un plan des toitures ou des masses 1 : 500
- Coupes et/ou élévations permettant d'apprécier l'insertion du projet dans le paysage de la rue.

- Un plan détaillant l'agencement intérieur de l'espace traité (logement, commerce, espace de détente, agencement ...etc.)
- Des croquis, axonométries ou schémas explicitant les intentions du projet. Par exemple : schémas des principes de circulations et d'accès, schémas de répartition des programmes ; etc...
- Tout autre élément graphique jugé pertinent par l'équipe à la compréhension du projet (façades, plan masse, ...)

## **2- Une note explicative au format A4 (maximum 04 pages).**

Cette dernière devra indiquer la vision, la philosophie et les partis pris du projet ainsi que ses objectifs.

## **3-Un document pour illustrer une 3D au format vidéo ou images.**

Document aidant à la compréhension du projet, des intentions, à destination d'un public non spécialiste.

Il doit donc être pédagogique, et compléter (ou expliciter) les documents graphiques présentés dans le panneau A0.

L'orientation (Nord) devra être indiquée sur tous les plans et les échelles graphiques des documents devront systématiquement être mentionnées.

## **6- La sélection des projets**

Le jury se réunira au mois de juillet 2020 afin de sélectionner les projets lauréats. Celui-ci désignera par catégorie [étudiants et professionnels] un projet lauréat, un 2ème et 3ème prix.

Aucun recours n'est admissible après la décision et l'affichage des lauréats.

Composition du jury (sous réserve de modifications ultérieures) :

Le jury sera composé de ;

- Architectes et designers enseignants et professionnels
- Etudiants de différentes spécialités
- Urbanistes et Sociologues
- Médecins
- Journalistes
- Ecrivains
- Paysagistes
- Associations professionnelles
- Promoteurs immobiliers
- Entreprises en relation avec le thème
- Pouvoirs publics

## 7- Critères de sélection

Le jury observera :

- La capacité du projet à proposer une qualité résidentielle au travers de la diversité de formes architecturales et urbaines.
- Le respect du patrimoine paysager existant et la capacité du projet à poursuivre le traitement paysager.
- La prise en compte de la programmation adaptée à la vie en cas d'épidémies ou de pandémies
- La capacité du projet à être source d'inspiration pour les élus et bailleurs, afin de les inciter à s'engager dans des démarches de transformation.
- La volonté du projet d'améliorer le cadre de vie de tous.

Les participants au concours devront formuler des propositions pour répondre aux objectifs de changement d'image et du cahier des charges

Les propositions devront rendre compte d'un futur souhaitable et plausible : Il s'agit d'un concours d'idées, les candidats ne seront donc pas dans l'obligation de respecter les règles d'urbanisme en vigueur sur le secteur choisi.

Cependant, afin de rendre les propositions plausibles, certaines règles de hauteur et de densité d'occupation seront à respecter.

Ces règles devront se projeter dans le contexte d'une commande réelle, et d'une mise en œuvre simple (en termes de procédure d'urbanisme, découpage foncier simple, et de mise en œuvre chantier ou de démantèlement) en adaptant la communication du projet à un public non averti

## 8- Les prix (rémunération en Dinar Algérien)

Seront décernés :

### **Aux étudiants :**

- Un premier prix ; 50 000 Dinars
- Un deuxième prix ; 30 000 Dinars
- Un troisième prix ; 20 000 Dinars

### **Aux professionnels :**

- Un premier prix ; 100 000 Dinars
- Un deuxième prix ; 50 000 Dinars
- Un troisième prix ; 30 000 Dinars
- Une mention spéciale étudiants et professionnels confondus : 15 000 Dinars

Les projets primés feront l'objet d'une valorisation (exposition et/ou publication) à partir du mois de septembre 2020.

Ils seront également publiés sur le site de l'agence

Les prix seront remis aux candidats individuels ou aux mandataires des équipes lauréates. Le jury se réserve le droit de ne pas accorder tous les prix si la qualité ou le nombre de projets reçus est insuffisant.

## **9- Questions**

Les candidats pourront poser des questions écrites, relatives au cahier des charges ou à l'organisation du concours, avant le 11 juin 2020 à 16h00 heure.

Algérienne

Les questions devront être posées via le site du concours.

## **10- Avis de concours et annonce des résultats**

Le concours est annoncé par voie électronique. Le règlement du concours et les informations pratiques pour y participer figurent sur le site internet

Les résultats seront rendus publics sur le site internet du concours. Les équipes lauréates et/ou sélectionnées seront avisées par mail à l'adresse du mandataire désigné.

## **11- Propriété intellectuelle- Droit à l'image**

Les créations produites par les candidats à l'occasion de ce concours demeurent la propriété pleine du ou des candidats.

Chaque candidat atteste et garantit que les créations qu'il engage dans le concours sont des créations originales et ne constituent pas des contrefaçons ou des copies.

Chaque candidat s'engage à accepter la publication de leur identité et la présentation de leur projet à des fins informatives, promotionnelles ou médiatiques dans le cadre du présent concours, quel que soit le mode de diffusion de ces informations (dossier de presse, publication, exposition, etc.).

Chaque candidat s'engage à céder à l'organisateur et à ses partenaires le droit d'utilisation de son image, de ses nom et prénom pour l'exploitation de photographies, d'interview, de vidéos prises pendant le concours et qui pourraient être utilisés par l'organisateur et ses partenaires pour promouvoir cette opération (communication interne, externe, papier, vidéo, internet).

L'organisateur s'engage à ne pas diffuser les coordonnées des participants, sans leurs accords, à des tierces personnes.

## **12- Informatique et libertés**

Pour participer au concours, les candidats doivent fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse, etc.). Cela permettra le bon fonctionnement du concours. Ces informations seront enregistrées et sauvegardées le temps nécessaire à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et l'acheminement des prix. Elles ne seront pas conservées au-delà de la proclamation des résultats.

## **13- Dispositions diverses**

La participation à ce concours implique l'accord des concurrents et leur acceptation du présent règlement dans son intégralité, son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. En cas d'ambiguïté et de litiges, les interprétations que donnera le président du jury du présent règlement, du sujet et du cahier des charges du concours feront autorité. En cas de force majeure, l'agence LZ se réserve le droit de reporter, d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats ne pourront prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.